

Sainte Marie, le 12 novembre 2018

COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 9 novembre 2018

Le Conseil Municipal de Sainte-Marie, s'est réuni le 9 novembre 2018 à 20 heures 15 en Mairie, sous la présidence de Philippe RINGENBACH, Maire de la commune.

Etaient présents : RINGENBACH Philippe - GROSCLAUDE Denis - MARTIN Michel - GROSCLAUDE Gérald – BIRINGER Frédéric - EMONIN Claire - GEORGE Jean-Claude - GLAUSER Gaëlle - GLORIOD Gérard - GUERITTOT Geneviève - VALLAT Stéphanie.

Etaient absents excusés : BRESSON Béatrice - PARROD Olivier -

Madame Claire EMONIN a été nommée secrétaire.

Compte-rendu du 12 septembre 2018 approuvé à l'unanimité.

RAPPORT DES COMMISSIONS

Voirie

Le responsable de la commission informe le Conseil Municipal que les travaux rue de la Poste sont terminés et que la signalisation a été mise en place.

Aménagement du territoire

En cours :

PC :

SARL NEGOCE 25 UTILITAIRES – rue de Désandans – Construction bâtiment d'hivernage pour camping-cars avec logement de fonction –

AUVIE Mickaël – 2A rue d'Echenans – Construction d'une maison d'habitation –

Retour

PC :

SARL NEGOCE 25 UTILITAIRES – rue de Désandans – Construction bâtiment d'hivernage pour camping-cars avec logement de fonction – **RETRAIT le 05/11/2018**

DP :

JACQUOT LEVEQUE Jérôme – 2 rue de Saint-Julien – Changement des fenêtres et transformation d'une fenêtre en porte fenêtre - **ACCORDÉ le 01/10/2018**

MANOUVRIER Martine – 2 rue de Bavans – Ravalement de façades – **ACCORDÉ le 11/10/2018**

Animation

Le Maire informe le Conseil Municipal que plusieurs animations sont prévues d'ici la fin 2018. Le marché de Noël de l'association peinture aura lieu les 24 et 25 novembre 2018. Le Téléthon organisé par le Moto Clubs se fera les 7 et 8 décembre 2018. Le repas des aînés aura lieu le samedi 8 décembre 2018.

FORÊT : CHOIX DU BUCHERON ET DU DÉBARDEUR

Choix du bûcheron

Le Conseil Municipal, sur proposition de la commission, et après avoir délibéré sur les offres de prix, accepte à l'unanimité celle :

- De Monsieur DIRAND Antoine, bûcheron :
 - pour abattage des grumes au prix de 13 € HT le m³,
 - pour abattage des chablis au prix de 15 € HT le m³,
 - pour abattage des grumes mis en chauffage au prix de 10 € HT le pied,
 - pour façonnage des stères en forêt au prix de 29 € HT le stère.

Le Conseil Municipal insiste sur le fait que le bûcheron devra tenir ses délais de livraison, dans le cas contraire, des pénalités de 10 € par jour lui seront facturées. Cette décision sera inscrite dans le contrat de bûcheronnage.

Choix du débardeur

Le Conseil Municipal, sur proposition de la commission, et après avoir délibéré sur les offres de prix, accepte à l'unanimité celles :

- De Monsieur PETEY Gilbert, débardeur :
 - pour débarbage des grumes au prix de 8.15 € HT le m³,
 - pour le câblage des grumes au prix de 67 € HT de l'heure.
- De ACCO FORET, livraison des stères
 - pour la livraison au prix de 8.50 € HT le stère.

FORÊT : PRIX DU BOIS D'AFFOUAGE 2018 / 2019

Prix du bois d'affouage

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe à l'unanimité, le prix du bois, pour 2018 :

- prix du bois de chauffage à façonner par les affouagistes : à 7.50 € le stère,
- prix du bois de chauffage façonné par le bûcheron à prendre en forêt : 42.30 € TTC le stère,
- prix du bois de chauffage façonné par le bûcheron livré chez l'habitant : 52.50 € TTC le stère.

Prix des lots de dépressage

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe à l'unanimité, le prix des lots de dépressage à 10 € le lot.

Règlements d'inscriptions et d'exploitation affouage 2019

Le responsable de la commission présente les règlements d'inscriptions et d'exploitation qui devront être appliqués par l'ensemble des affouagistes. Ces règlements sont approuvés à l'unanimité par le Conseil Municipal.

CONVENTION ONF

Le Maire présente au Conseil Municipal un projet de convention entre la commune, l'ONF et RTE pour l'entretien de la Ligne Haute Tension.

Cette convention prévoit une indemnité de 1 118.62 € pour le déboisement de 55 ares supplémentaires.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention (annexée) portant reconnaissance légale d'utilité publique dans la forêt communale.

RÉVISION DES TARIFS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal est d'accord, à l'unanimité, pour que les tarifs suivants soient appliqués, à compter du 1^{er} janvier 2019 :

Salle des Associations

Habitants du village

- Banquets (repas, mariage...) : 160 €
- Le jour supplémentaire : 70 €
- Apéritif : 80 €
- Séminaire : 70 €

Habitants extérieures

- Banquets (repas, mariage...) : 550 €
- Le jour supplémentaire : 110 €
- Apéritif : 200 €
- Séminaire : 150 €
- Spectacle : 360 €

Associations extérieures : souper dansant ou spectacle 360 € le week-end, après accord du Conseil Municipal.

Associations communales : souper dansant ou spectacle gratuit, après accord du Conseil Municipal.

Le tarif « habitant du village » est applicable uniquement aux habitants de la commune en vue d'une fête familiale strictement personnelle.

En cas de dédit, le chèque d'avance encaissé lors de la réservation ne sera pas remboursé, sauf si la salle est relouée.

Les réunions de fonctionnement et d'information à caractère communal sont gratuites (Communauté de Communes, SIVU, vente de bois...)

Une participation pour les frais d'électricité sera demandée soit :

- tarif jour : 0.20 € / kWh
- tarif nuit : 0.15 € / kWh

Des relevés du compteur seront donc réalisés avec le locataire lors de la remise des clés.

Salle du Préau

- le week-end : 65 €
- la journée : 40 €

La salle du préau est réservée uniquement aux habitants de Sainte-Marie, pour une manifestation à caractère familial SEULEMENT.

Location de chasse : 45 €

Licence débit de boisson : 45 €

Chauffage logement au-dessus mairie : par mois

- Mme MARCHAND Christine : 72 €
- Autre logement : 103 €

Concession cimetière :

- durée 30 ans :

- Columbarium : 670 €
- Concession simple : 70 €
- Concession double : 140 €
- Caverne : 1 490 €

- durée 50 ans :

- Columbarium : 990 €
- Concession simple : 110 €
- Concession double : 220 €
- Caverne : 1 810 €

- Jardin du souvenir : 50 €

Distillation : 15 € la journée

Pressoir : 20 € la journée

Droit de place : Forfait de 3 mois : 5 mètres linéaires pour 60 euros.

Forfait de 3 mois : le mètre linéaire supplémentaire pour 12 euros.

Forfait journalier ponctuel est de 15 €.

Ces forfaits sont à payer obligatoirement en début de période.

Droit de place des forains

Sur proposition, le Conseil Municipal est d'accord à l'unanimité, pour que soit appliqué, à compter du 1^{er} janvier 2019 le tarif de droit de place de 0.60 € le m², plus un droit de place fixe de 10 € aux propriétaires de manège, au profit du Comité des Fêtes de Sainte-Marie.

EXONERATION DE LA TAXE SUR LES SPECTACLES

Le Conseil Municipal exonère l'ensemble des associations de la commune de Sainte-Marie de la taxe sur les spectacles pour l'année 2019.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

LOCATION DES TERRAINS COMMUNAUX

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'arrêté sur les prix des fermages émanant de la Préfecture pour fixer le prix des terrains communaux pour l'année 2019. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe le prix de la location des terrains communaux à vocation agricole à 84.84 € l'hectare soit une baisse de 3.04 % à compter du 1^{er} octobre 2018.

Sont concernées les personnes suivantes :

- BAINIER Bertrand : 1ha50
- RIGOULOT Denis : 2ha40
- BOITEUX Jean-Noël : 5ha60

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

SYDED – GROUPEMENT D'ACHATS D'ÉNERGIES ÉLECTRICITÉ

Dans le cadre des futurs contrats d'approvisionnement en énergie pour les puissances souscrites inférieures à 30 KVA le SYDED propose aux communes la mise en place d'un contrat « Groupement d'achats d'énergies ».

Ce groupement est proposé à l'ensemble des communes de la Région BFC.

Pour préparer la consultation auprès des fournisseurs le SYDED demande aux communes qui souhaitent s'associer à cette consultation de prendre une délibération. Cette adhésion est pour 3 ans, la consultation se faisant en 2019, les nouveaux contrats seraient applicables pour 2020, 2021 et 2022.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 10 voix pour et 1 abstention,

- accepte les termes de l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés, annexé à la présente délibération,
- autorise l'adhésion de la commune en tant que membre au groupement de commandes ayant pour objet l'achat groupé d'énergies et des services associés,
- autorise le Maire à signer l'acte constitutif du groupement,
- autorise le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune. Et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget,
- prévoit dans son budget de s'acquitter de la participation financière prévue par l'acte constitutif,
- donne mandat au Syndicat Intercommunal d'Énergie, d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre pour collecter les données relatives aux sites annexés à la présente délibération auprès du gestionnaire de réseau.

CONVENTION POUR LE MARQUAGE AU SOL

Le Maire présente au Conseil Municipal une nouvelle proposition de la société SIGNAUX GIROD pour un contrat afin d'effectuer la mise en peinture des marquages au sol de la voirie communale, celle signée en 2016 arrivant à échéance fin 2018.

Cette convention serait passée pour 3 ans et concernerait les passages piétons, les stops, les places de stationnement, les arrêts de bus et les marquages usés, pour un montant de 2 000 € HT, soit 2 400 € TTC par an.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le Maire à signer cette convention

CONTRATS COMPLÉMENTAIRE SANTÉ ET PRÉVOYANCE

Le Maire fait part au Conseil Municipal que les contrats complémentaires santé et prévoyance pour les employés arrivent à échéance le 31 décembre 2019.

En conséquence, le Centre de gestion propose aux collectivités adhérentes de délibérer pour les autoriser à consulter au nom de la commune auprès des organismes compétents.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer à la consultation et donne pouvoir au Centre de Gestion du Doubs pour engager les consultations.

DEMANDES DE SUBVENTION

Le responsable de la commission informe le Conseil Municipal que deux demandes de subvention des associations du village ont été déposées.

Un complément d'information a été demandé à l'une des deux associations ayant déposé un dossier, celui-ci sera examiné lors d'un prochain conseil municipal.

L'exposé du responsable de commission entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité, une subvention de 550 € au Tennis Club de la Vallée du Rupt.

DÉLÉGUÉ A LA COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ÉLECTORALES

La réforme issue de la loi du 1^{er} août 2016 met fin au principe de révision annuelle des listes électorales, et instaure à partir de l'année 2019 une liste électorale permanente dont la gestion sera assurée par l'INSEE, à travers le répertoire électoral unique (REU).

Par conséquent, la commission administrative actuelle se réunira une dernière fois le 9 janvier 2019.

A compter du 10 janvier 2019, la commune doit mettre en place une commission de contrôle, composée d'un représentant de l'administration, un représentant du tribunal et un conseiller municipal qui ne doit pas être le Maire.

Cette commission sera chargée d'analyser et contrôler les inscriptions et les radiations validées par le Maire.

Une réunion est obligatoire par an et lorsqu'il y a un scrutin une réunion est à prévoir.

L'exposé du Maire entendu, Madame Geneviève GUERITTOT propose sa candidature pour siéger à la commission de contrôle des listes électorales. Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

CLECT

Le Maire rappelle que certaines compétences obligatoires ont été transférées à PMA au 1^{er} janvier 2017 :

- collecte et traitement des ordures ménagères,
- promotion du tourisme,
- gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations,
- zones d'activité économique.

Une Commission Locale d'Evaluation des Charges a été mise en place pour évaluer les charges transmises, celle-ci est composée de 75 membres.

Le Maire présente au Conseil Municipal le compte rendu de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées réunie le 25 septembre 2018.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le rapport de la CLECT en date du 25 septembre 2018 et autorise le Maire à signer les documents afférents à cette affaire qui seront transmis à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération.

RAPPORTS ANNUELS 2017 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE 2017

Le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable 2017.

DIVERS

Pôle enfance

Le Mairie informe le Conseil Municipal que les travaux du Pôle enfance en construction avancent, les tests d'étanchéité à l'air ont été réalisés avec de très bons résultats.

Aire de jeux

L'implantation devant le nouveau bâtiment pôle enfance, par la commune, d'une aire de jeux est à l'étude.

Lotissement la Chauillère :

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'au vu des demandes de terrain, la parcelle 6 de 20 ares 17 sera partagée en 3 parcelles. A ce jour, 2 ou 3 parcelles restent à la vente.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 23h05

Le Maire, Ph. RINGENBACH

